



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm@sorvilier.ch

Sorvilier, le 10 mai 2023

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**Mardi 13 juin 2023 à 20h00,
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Présentation et approbation des comptes 2022
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 52'000.- pour la réfection de la place multisports
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement additionnel de CHF 50'000.- pour l'entretien du hangar : bureau de la Bourgeoisie avec un local des archives
4. Statut du personnel
 - a) Discuter et approuver la modification de l'art. 18 et de l'annexe III du règlement d'organisation
 - b) Discuter et approuver le règlement sur le statut du personnel
5. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
6. Divers et imprévus

Les comptes 2022 mentionnés au point 1 et les règlements mentionnés au point 4 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 26 juin 2023, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

RECAPITULATIF DES COMPTES 2022 AU VERSO